



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 60206

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le coût engendré par la grève à la SNCF. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités financières qui seront mises en place par la SNCF afin de compenser les pertes induites par cette grève.

Texte de la réponse

La SNCF a pris des mesures pour dédommager les voyageurs les plus pénalisés par les deux semaines de grève qui ont perturbé le trafic ferroviaire au printemps dernier. En ce qui concerne le trafic voyageurs, des mesures d'ordre commercial ont été mises en place par les " services clients " régionaux, en fonction de l'importance de la perturbation constatée, région par région. Ces mesures correspondent soit à une prolongation des jours de validité des abonnements de l'ordre d'une à deux semaines, suivant le type d'abonnement, soit à un remboursement pouvant atteindre 50 % du prix du forfait, ou encore à une réduction qui se traduit par une remise de bons voyage. Pour les clients d'Ile-de-France, les réductions appliquées ont été de 15 ou 30 % du montant de la carte orange. L'ensemble de ces mesures a été appliqué au cours du mois de mai. Enfin, les clients fret de la SNCF ont bénéficié d'une réduction de 10 % sur toutes les facturations du mois d'avril, et d'un allongement des délais de paiement de leurs factures. Certains clients particulièrement touchés ont vu leur situation examinée au cas par cas par la direction du fret.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60206

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2349

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6348